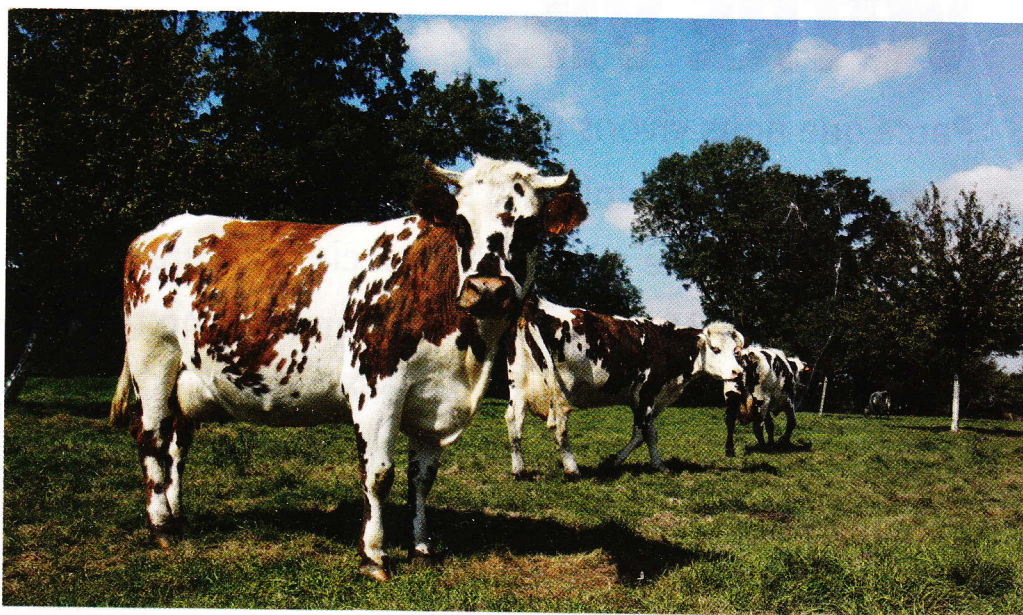




Viande, vin, truffes

Placements terroir : à déguster

On peut être investisseur et vouloir suivre l'évolution de son capital ailleurs que sur son compte en banque. Pourquoi ne pas diversifier son patrimoine avec des placements dont on peut goûter les fruits tous les ans ? C'est possible dans les vignobles, l'élevage bovin voire dans la culture de la truffe. Avec, à la clé, de bonnes et de moins bonnes surprises.



JEAN-CHRISTOPHE MARMARALE FIGARO

Une vache dans son portefeuille

Il a réussi son coup, Jean-Baptiste Galloo. Cet éleveur d'Auffargis (Yvelines) était à la recherche de financements pour son exploitation laitière. Face à des banquiers trop frileux, il a souhaité se tourner vers les consommateurs pour en faire ses associés. « *Je planchais sur des formules lorsque je suis tombé sur un reportage télé dans une ferme allemande, se souvient-il. L'agriculteur rémunérerait en viande ses clients-investisseurs tous les ans.* » En creusant le sujet, il se rend compte que ce dispositif innovant est en fait vieux comme le code civil, où il est désigné sous l'intitulé « bail à cheptel simple ». Moyennant un investissement de 1800 euros par vache, l'éleveur garantit à ses clients chaque année un bon d'achat de 6 % de cette somme (soit 108 €) pendant les 4 ans à venir. Munis de ce bon, ils peuvent aller acheter une pièce de bœuf, des œufs ou de la volaille directement à la ferme. Et, au bout des 4 ans, l'investisseur récupère son

capital. Quant au risque de maladie ou de décès de la vache, il est couvert par une assurance. Emballément médiatique aidant, l'éleveur francilien a rapidement commercialisé près de 25 ruminants alors qu'il n'en prévoyait que 15 à l'origine. Face à cet engouement, il n'a d'ailleurs pu attribuer qu'une vache par investisseur (contre quatre au maximum, comme initialement prévu). « *L'idée est de fidéliser les clients, reconnaît Jean-Baptiste Galloo. En contrepartie, il faut s'engager à avoir une exploitation ouverte et expliquer ce que l'on fait aux visiteurs.* » Quant au choix des 6 %, il correspond tout simplement au taux auquel l'éleveur empruntait à court terme jusque-là. Avec le succès de cette opération, plusieurs agriculteurs envisagent de la reproduire. Quant à Jean-Baptiste Galloo, il pourrait étendre le principe aux 60 autres vaches que compte son exploitation.

Le plus : une belle rentabilité affichée.

Le moins : peu d'offres pour l'instant.

Dans les Yvelines, investir dans un bovin rapporte 6 % par an en biftecks ou en tout autre produit issu de la ferme.